

LIVRET DE CERTIFICATION

PLONGEUR ENCADRÉ 12m

CERTIFIED



Supervised diver 12m

EUF ISO 24801-1

Nom du stagiaire :

Nom de la structure :

Tampon



PLONGEUR ENCADRÉ 12m

Supervised diver 12m - ISO 24801-1

DÉFINITION DU NIVEAU

Plongeur capable d'évoluer en sécurité dans l'Espace Aquatique Ouvert (EAO) sous le contrôle direct d'un Guide de Palanquée dans les conditions suivantes :

- plonger jusqu'à une profondeur maximale de 12 m et dans le respect du code du sport,
- effectuer des plongées sans palier de décompression obligatoire,
- plonger avec une assistance surface,
- plonger dans des conditions identiques ou meilleures que celles dans lesquelles la formation s'est effectuée.

Un plongeur PE12 peut enrichir son expérience par des interventions dans la zone des 12 à 20 m, sous le contrôle direct d'un enseignant au minimum niveau II (E2) breveté et licencié à la FSGT, dans le respect du code du sport, pour l'obtention du module complémentaire de plongeur niveau 1 (PE20).

PRÉ-REQUIS À LA FORMATION

- Être titulaire d'une Carte Initiative Populaire ou d'une licence annuelle à la FSGT.
- Présenter un certificat médical d'absence de contre-indication à la plongée subaquatique avec scaphandre de moins d'un an.
- Pour les mineurs présenter une autorisation signée du représentant légal.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- Dans les conditions définies par la réglementation en vigueur et les exigences liées aux normes ISO, la formation et l'évaluation des savoir-faire sont organisées au niveau du club sous le contrôle direct d'un enseignant niveau II au minimum, licencié à la FSGT.
- La validation des compétences peut être effectuée par des enseignants différents dans la mesure où ces derniers appartiennent à la même équipe pédagogique et sont licenciés à la FSGT.
- Avant de participer à des plongées dans l'EAO, l'élève doit, dans l'Espace Aquatique Restreint (EAR), démontrer à un moniteur :
 - ses aptitudes aquatiques, sans l'usage du masque, des palmes, du tuba ou autres aides à la natation :
 - ✓ parcourir à la nage une distance de 50 m
 - ✓ se maintenir pendant 5 min en surface (nage ou planche) ;
 - les connaissances théoriques et les compétences pratiques suffisantes pour évoluer dans l'EAO.
 - chacune des compétences en EAR devant être acquise avant d'être mise en oeuvre dans l'EAO.

CONDITIONS DE VALIDATION et ÉQUIVALENCES

- Être âgé au moins de 10 ans à la remise de la qualification.
- Avoir effectué au minimum 2 plongées en EAO dans le cadre de sa formation dans l'espace des 0-12 mètres encadrée par un enseignant au minimum niveau II (E2) breveté et licencié à la FSGT (plongées d'une durée supérieure à 15 minutes et mentionnées sur le carnet de plongée).
- La validation des compétences est effectuée par un enseignant au minimum titulaire d'un brevet de moniteur de plongée niveau E2 FSGT ISO 24802-2 (titulaire du brevet P5) et licencié à la FSGT.
- L'évaluation des épreuves doit se réaliser dans une période n'excédant pas 18 mois.

DÉLIVRANCE DU BREVET

La qualification est décernée sous la responsabilité conjointe du président du club et de(s) enseignant(s) ayant validé les compétences.

«Les conditions de réalisation et d'évaluation sont décrites dans le manuel du moniteur correspondant au livret <https://plongee-fsgt.org/manuels-et-livrets/>»



MODULE SURFACE

- 1- Connaître l'équipement.
- 2- Savoir se mettre à l'eau et sortir.
- 3- Maîtriser une technique d'immersion.
- 4- Savoir se déplacer en capelé.

Date :

Tampon et signature :

MODULE SAVOIR-FAIRE FONDAMENTAUX (EAR)

- 5- Lâcher et reprendre l'embout (LRE).
- 6- Remonter en Expiration, Embout en Bouche (REEB).
- 7- Gérer sa flottabilité (utilisation du poumon ballast et du gilet).
- 8a- Réaliser un Vidage De Masque (VDM) après retrait.
- 9a- Savoir interpréter des signes conventionnels.
- 10- Utiliser une source d'air de secours comme receveur.

Date :

Tampon et signature :

Nom du stagiaire :

MODULE ÉVOLUTION (EAO)

- 8b- Réaliser un Vidage De Masque (VDM) suite à un remplissage sans retrait.
- 9b- Savoir interpréter les signes conventionnels en évolution.
- 11- Remonter à la surface à vitesse contrôlée.
- 12- Savoir évoluer en palanquée en toute sécurité et dans le respect de l'environnement.

Date :

Tampon et signature :

MODULE THÉORIE (à l'écrit ou à l'oral)

- 13- Notions élémentaires sur la pression (pression atmosphérique, hydrostatique, ambiante) et sur la compressibilité des gaz.
- 14- Explications des barotraumatismes (mécanismes, symptômes, conduite à tenir, prévention) : placage de masque, compensation des oreilles, sinus, dents et surpression pulmonaire.
- 15- Notions élémentaires sur la flottabilité (poussée d'Archimède et poids apparent).
- 16- Prévention des risques : essoufflement, froid, piqûres, stress, médicaments, drogues, alcool.
- 17- Déroulement d'une plongée de type exploration (préparation, mise à l'eau, descente, position et déplacement en palanquée, procédures en cas de perte de la palanquée, remontée, actions après la plongée).
- 18- Matériel utilisé par le plongeur (règles d'hygiène et notion d'entretien).
- 19- Connaissance des prérogatives du niveau et des documents à fournir pour plonger dans un centre ou un club.
- 20- Notions de désaturation : mécanismes de saturation et désaturation d'azote, courbe de sécurité, vitesse de remontée et paliers.
- 21- Découverte de l'environnement subaquatique des petits fonds et sensibilisation à sa préservation (voir les tutoriels sur le site internet Plongée FSGT <https://plongee-fsgt.org/> en page commission environnement).

Date :

Tampon et signature :

Nom du stagiaire :



Attestation de réussite - PLONGEUR ENCADRÉ 12m

Demande de carte brevet

À archiver durant 5 ans au club après avoir fait la demande de carte dans la base des brevets (<http://brevet.fsgt.org>). Une copie demeurera dans le livret.

Nom et prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse (réception de la carte) :

.....

N° licence FSGT :

Nom du club :

Le candidat a satisfait aux épreuves nécessaires à l'obtention de la qualification du brevet de PLONGEUR ENCADRÉ 12m et souhaite obtenir une carte brevet :

FSGT ISO 24801-1 

Le moniteur certificateur et le président du club certifient avoir vérifié la conformité des prérequis et des conditions de validation comme précisé ci-dessus.

Date et lieu :

Nom, signature et tampon du moniteur certificateur :

Nom, signature du Président du club et tampon du club :

